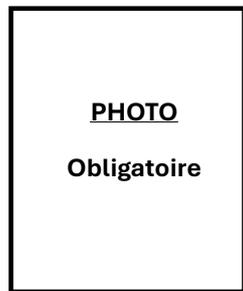




Cadre réservé à l'administration
Réception le : Tarif :
 Prélèvement 1 fois ou 4 fois Chèque Espèces CB
 E PASS Jeunes Pays de La Loire :



INSCRIPTION COURS PUBLICS 2025-2026 – ENFANTS et ADOLESCENTS

**Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles.
Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.**

NOM :
Prénom :
Âge :
Date de naissance : __ / __ / ____
NOM du représentant légal si différent :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel (**EN MAJUSCULE**) :
Téléphone 1 :
Téléphone 2 :

CHOIX DE L'ATELIER

Eveil aux arts plastiques – enfants 4/6 ans
<input type="checkbox"/> 4/6 ans avec M. Bührmann Samedi 9h – 10h
<input type="checkbox"/> 4/6 ans avec M. Bührmann Samedi 10h – 11h

Exploration des arts plastiques – enfants 7/10 ans
<input type="checkbox"/> 9/10 ans tous niveaux avec C. Alary Mercredi 14h – 16h
<input type="checkbox"/> 7/8 ans tous niveaux avec E. Thibaudeau Mercredi 14h – 16h
<input type="checkbox"/> 9/10 ans tous niveaux avec J. Mérien Mercredi 14h – 16h
<input type="checkbox"/> 7/10 ans tous niveaux avec M. Bührmann Mercredi 14h – 16h

Exploration des arts plastiques – enfants 11/14 ans

11/12 ans tous niveaux avec C. Alary

Mercredi 16h – 18h

12/14 ans tous niveaux avec J. Mérien

Mercredi 16h – 18h

11/14 ans tous niveaux avec M. Bührmann // **visites régulières dans les musées**

Mercredi 16h – 18h

12/14 ans tous niveaux avec J. Mérien

Mercredi 18h – 20h

Dessin enfants et adolescents

15/18 ans débutant et intermédiaire : **Dessin et aquarelle** avec E. Verdier

(cours mixte ados-adultes)

Lundi 18h – 20h

13/14 ans tous niveaux : **Dessin** avec E. Thibaudeau

Mercredi 16h – 18h

15/16 ans tous niveaux : **Dessin, analyse et techniques** avec A. Guérif

Mercredi 16h – 18h

15/18 ans tous niveaux : **Dessin et couleur** avec J. Mérien

(cours mixte ados-adultes)

Mercredi 18h – 20h

15/18 ans intermédiaire et confirmé : **Dessin l'hyperréalisme** avec M. Boucheron

(cours mixte ados-adultes)

Samedi 9h – 11h

12/14 ans tous niveaux : **Dessin contemporain** avec M. Bührmann

Samedi 11h – 13h

Expériences plastiques adolescents

15/18 ans tous niveaux avec E. Thibaudeau (cours mixte ados-adultes)

Mercredi 18h – 20h

Prép'Art – élèves de 1^{ère} et Terminale

avec M. Boucheron et A. Guérif

Mercredi 18h – 20h

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses publications (éditions, affiches, site internet, réseaux sociaux, etc.), l'Ecole Supérieure d'Art et de Design TALM-Angers peut être amenée à photographier, filmer les élèves des cours publics et/ou leurs productions ainsi qu'à utiliser ces photos et films.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons l'autorisation pour reproduire, diffuser et publier ces images. Si toutefois vous changez d'avis, il vous suffira de contacter l'école.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de

Accepte la reproduction de son image ainsi que sa publication, à titre gracieux, dans les supports visuels de l'école

Refuse toute reproduction d'image et publication dans les supports visuels de l'établissement.

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ELEVES MINEURS

TALM-Angers n'est pas en mesure d'assurer la surveillance de vos enfants avant et après leur atelier. Si vous ne souhaitez pas laisser votre enfant quitter seul l'école, nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour être présent.e à la fin de l'atelier au point d'attente dans la cour du 72 ou du 75 rue Bressigny.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de

l'autorise / ne l'autorise pas à quitter seul l'établissement.

AUTORISATION POUR PARTICIPER AUX SORTIES ORGANISEES DANS LE CADRE DES ATELIERS

Certains ateliers peuvent proposer, au cours de l'année, des sorties dans les musées d'Angers. Ces sorties sont encadrées par le professeur.

Je, soussigné(e)..... représentant légal de

l'autorise / ne l'autorise pas à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'atelier.

CONTACTS EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, je soussigné(e) autorise l'Ecole supérieure d'Art et de Design TALM-Angers à contacter les personnes suivantes :

Contact 1 :

NOM : Prénom :

Téléphone :

Contact 2 :

NOM : Prénom :

Téléphone :

PAIEMENT

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- par chèque à l'ordre de **Régie de recettes TALM – site Angers** ;
- par carte bancaire ou en espèces **uniquement pour les inscriptions sur place** ;

- par prélèvement automatique en 1 ou 4 fois (remplir le **mandat de prélèvement** et fournir un **RIB**) ;
 - Date de prélèvement en 1 fois : 12 novembre 2025
 - date de prélèvement en 4 fois :
 - 12 novembre 2025
 - 12 décembre 2025
 - 12 janvier 2026
 - 12 février 2026

Les droits d'inscription sont dus en totalité quelle que soit la fréquentation au cours de l'année.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

(ANNEXE 1 – III.- délibération n°753-2025 – 31 mars 2025)

- Remboursement intégral :
 - dans les 15 jours qui suivent le début des cours, **soit jusqu'au 12 octobre 2025.**
- Remboursement partiel :
 - **Entre le 13 et le 19 octobre 2025** (3^e semaine de cours) : remboursement de 75% des droits d'inscription (25% retenus pour frais de dossier).
 - **Entre le 20 octobre et le 31 décembre 2025** (à partir de la 4^e semaine de cours) : remboursement partiel recevable seulement pour les cas de force majeure suivants :
 - changement de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre le certificat du nouvel employeur)
 - perte d'emploi (joindre le justificatif de perte d'emploi)

La déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande.

En dehors de ces deux cas, aucun remboursement n'est accordé.

▪ **A partir du 1^{er} janvier 2026 : aucune demande de remboursement ne sera acceptée.**

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par le représentant légal de l'adhérent ou l'adhérent lui-même si ce dernier est majeur et adressée par voie postale à l'ESAD TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers.

- En cas de confinement ou de mesures de restriction imposées à l'ESAD TALM, aucun remboursement ne sera possible.

CALENDRIER

Début des ateliers : **semaine du 29 septembre 2025**

Nombre de séances annuelles : le nombre de séances par année scolaire est de 25 à 30 pour les trois écoles de TALM (Annexe 1 à la délibération n°753-2025 du 31 mars 2025) – **Entre ces 25 et 30 ateliers, l'organisation du rattrapage reste à la discrétion du professeur.**

Vacances scolaires :

- vacances d'automne : du samedi 18 octobre après les cours au dimanche 2 novembre 2025 ;
- vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au dimanche 4 janvier 2026 ;
- vacances d'hiver : du samedi 14 février après les cours au dimanche 1^{er} mars 2026 ;
- vacances de printemps : du samedi 11 avril après les cours au dimanche 26 avril 2026

Jours fériés :

- mardi 11 Novembre 2025
- lundi 6 avril 2026 : Lundi de Pâques
- vendredi 1^{er} Mai et vendredi 8 Mai 2026
- du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2026 : pont de l'Ascension
- lundi 25 mai 2026 : Lundi de Pentecôte

Aucun atelier n'est assuré pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de l'ESAD TALM (à consulter ou à télécharger sur le site internet de TALM : <https://esad-talm.fr/>) et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir par mail l'actualité de l'ESAD TALM sous la forme d'une newsletter bimestrielle

Le à

Signature :

TARIFS ATELIERS PUBLICS

2025-2026 – ENFANTS et ADOLESCENTS

Atelier hebdomadaire d'une heure

Résidents d'Angers Loire Métropole	
Tranche de quotient CAF / MSA	Tarif
De 0 à 600	48 €
De 601 à 700	57 €
De 701 à 1000	81€
De 1001 à 1300	96 €
De 1301 à 1600	112 €
De 1601 à 2000	129 €
Supérieur à 2000	145 €

Atelier hebdomadaire de deux heures

Résidents d'Angers Loire Métropole	
Tranche de quotient CAF / MSA	Tarif
De 0 à 600	96 €
De 601 à 700	112 €
De 701 à 1000	160 €
De 1001 à 1300	193 €
De 1301 à 1600	224 €
De 1601 à 2000	257 €
Supérieur à 2000	289 €

Résidents hors agglomération	
Tarif unique	176 €

Résidents hors agglomération	
Tarif unique	353 €

PIECES A FOURNIR

- Photo d'identité récente
- Justificatif CAF ou MSA
- Justificatif de tarif réduit, le cas échéant
- Règlement : voir dans la rubrique « PAIEMENT » (page 3). Si paiement par prélèvement automatique, fournir le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB

Ce dossier est à envoyer :

Pour les paiements par chèque uniquement, par voie postale à l'adresse suivante :

- TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers

Pour les paiements par prélèvement(s) automatique(s), par courriel à l'adresse suivante :

- angers-courspublics@talm.fr

Vous pouvez également le déposer à l'école aux jours et heures de permanence indiqués en première page de ce dossier.

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles. Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.

Pour toute demande d'informations : Soizic Lebrun – 02 72 79 86 91 // angers-courspublics@talm.fr

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant à un atelier, merci d'envoyer un mail à Soizic Lebrun – angers-courspublics@talm.fr – en indiquant son nom, le cours concerné, son horaire et le nom du professeur.

Pour information, voici l'adresse mail des professeurs des cours publics :

claire.alary@talm.fr

matthieu.boucheron@talm.fr

marika.buhrmann@talm.fr

andy.guerif@talm.fr

janig.merien@talm.fr

emilie.thibaudeau@talm.fr

elodie.verdier@talm.fr